



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Lucie LE GUEN  
Réf : 2022BuS\_041\_SECH

Nantes, le

27 JUL 2022

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

M. LAHAYE Tom  
Route de la Jonelière  
4420 La Chapelle sur Erdre

**Objet : Dérogation à l'arrêté préfectoral en vigueur portant interdiction provisoire des prélèvements sur l'eau potable sur l'ensemble du département**

Monsieur,

Le 22 juillet 2022, vous avez fait parvenir à mes services une demande de dérogation aux arrêtés préfectoraux, portant limitation ou interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, pour l'arrosage du stade Léo Lagrange à St Nazaire en dehors des horaires de limitation établis dans l'arrêté cadre sécheresse n°2020/SEE/274 du 29 mai 2020, pour la rencontre entre le FC Nantes et le Stade Rennais le 27 juillet 2022.

Considérant les volumes nécessaires à l'arrosage de cet espace et conformément à l'article 15 de l'arrêté cadre sécheresse n°2020/SEE/274 du 29 mai 2020 définissant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, une dérogation vous est accordée exceptionnellement, sous réserve de la mise en place d'un compteur d'eau au niveau du pompage et d'un carnet de suivi à présenter en cas de contrôle.

Considérant que cette demande concerne un seul jour, la dérogation vous est accordée pour cette journée (27/07/2022) de rencontre citée précédemment, pour un arrosage avant l'échauffement, avant le match et pendant la mi-temps et pour un volume maximum de 42m<sup>3</sup> d'eau pour cette journée. Un relevé du compteur devra être réalisé et présenté en cas de contrôle. Cette dérogation vous est accordée uniquement pour la période d'étiage 2022.

Cette dérogation vous est accordée uniquement durant le seuil d'alerte-eau potable. Une nouvelle demande de dérogation devra être réalisée en cas de passage à un seuil plus restrictif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Service eau, environnement  
Mission stratégie eau environnement  
10 boulevard Gaston Serpette  
BP 53 606 – 44 036 NANTES Cedex 01  
Tél : 02 40 67 24 12  
Mél : lucie.le-guen@loire-atlantique.gouv.fr